

Kant : la liberté et sa compatibilité avec le déterminisme

***Critique de la raison pure* : La troisième antinomie**

Thèse : « la causalité déterminée par les lois de la nature n'est pas la seule d'où puissent être dérivés tous les phénomènes du monde. Il est nécessaire d'admettre aussi pour les expliquer une causalité libre »

Si l'on admet qu'il n'y a pas d'autre causalité que celle qui est déterminée par les lois de la nature, tout *ce qui arrive* suppose un état antérieur auquel il succède inévitablement suivant une règle. Or, cet état antérieur doit être lui-même quelque chose qui soit arrivé (qui soit advenu dans le temps puisqu'il n'était pas auparavant), car, s'il avait toujours été, sa conséquence n'aurait pas non plus commencé d'être, mais elle aurait aussi toujours été. La causalité de la cause par laquelle quelque chose arrive est toujours elle-même quelque chose d'arrivé, qui suppose à son tour, suivant la loi de la nature, un état antérieur, et la causalité de cet état, celui-ci un autre plus ancien, et ainsi de suite. Si donc tout arrive suivant les seules lois de la nature, il y a toujours un commencement subalterne, mais il n'y a jamais un premier commencement ; et par conséquent, en général, la série n'est jamais complète du côté des causes dérivant les unes des autres. Or la loi de la nature consiste précisément en ce que rien n'arrive sans une cause suffisamment déterminée *a priori*. Donc, la proposition qui veut que toute causalité ne soit possible que suivant des lois naturelles se contredit elle-même quand on la prend sans restriction dans toute son universalité, et il est impossible d'admettre cette sorte de causalité comme la seule.

D'après cela, il faut admettre une causalité par laquelle quelque chose arrive sans que la cause en soit déterminée plus haut encore, par une autre cause antérieure suivant des lois nécessaires, c'est-à-dire une *spontanéité absolue* des causes ayant la vertu de commencer *par elle-même* une série de phénomènes qui se déroule suivant des lois naturelles, par conséquent une liberté transcendante, sans laquelle, même dans le cours de la nature, la série des phénomènes ne serait jamais complète du côté des causes

Antithèse : « Il n'y a pas de liberté, mais tout dans le monde arrive suivant des lois naturelles »

Supposez qu'il y ait une liberté dans le sens transcendantal, c'est-à-dire une espèce particulière de causalité suivant laquelle les événements du monde pourraient avoir lieu, c'est-à-dire une faculté de commencer absolument un état et par conséquent aussi une série d'effets résultant de cet état, alors commencera absolument, en vertu de cette spontanéité, non seulement une série mais encore l'acte par lequel cette spontanéité même est déterminée à produire cette série, c'est-à-dire la causalité, de telle sorte qu'il n'y aura rien antérieurement pour déterminer suivant des lois constantes cet acte qui arrive. Mais tout commencement suppose un état de la cause où cette cause n'agit pas encore, et un premier commencement dynamique d'action suppose un état qui n'a aucun rapport de causalité avec l'état précédent de la même cause, c'est-à-dire qui n'en dérive en aucune façon. Donc la liberté transcendante est contraire à la loi de la causalité, et un enchaînement des états successifs des causes efficientes, d'après lequel aucune unité d'expérience n'est possible, et qui par conséquent ne se rencontre dans aucune expérience, est un vain être de raison

Il n'y a donc que la *nature* où nous puissions chercher l'enchaînement et l'ordre des événements du monde. La liberté (l'indépendance) à l'égard des lois de la nature *affranchit*, il est vrai, de la contrainte, mais elle affranchit aussi du *fil conducteur* de toutes les règles. En effet, on ne peut pas dire que des lois de la liberté prennent dans la causalité du cours du monde la place des lois de la nature, puisque, si la liberté était déterminée par des lois, elle ne serait plus liberté, mais rien que nature. Il y a donc entre la nature et la liberté transcendante

la même différence qu'entre la soumission à des lois et l'affranchissement de toutes lois. La première, il est vrai, importune l'entendement de la difficulté de remonter toujours plus haut dans la série des causes pour y chercher l'origine des événements, puisque la causalité y est toujours conditionnelle ; mais elle promet en revanche une unité d'expérience universelle et régulière. L'illusion de la liberté, au contraire, offre bien à l'entendement un repos dans son investigation à travers la chaîne des causes, en la conduisant à une causalité inconditionnée qui commence l'action d'elle-même ; mais comme cette causalité est aveugle, elle rompt le fil des règles sans lequel il n'y a plus de possibilité d'une expérience universellement liée

9^e section, III, de l'Antinomie de la raison pure

(1a) « J'entends au contraire par liberté, dans le sens cosmologique, la faculté de commencer *par soi-même* un état dont la causalité ne rentre pas à son tour suivant la loi naturelle sous une autre cause qui la détermine dans le temps ».

(b) « La *liberté dans le sens pratique* est l'indépendance de la volonté par rapport à la contrainte des penchants de la sensibilité ». (Ak III, 363)

(2) « On voit aisément que, si toute causalité dans le monde sensible n'était que nature, chaque événement serait déterminé par un autre dans le temps suivant des lois nécessaires, et que, par conséquent, comme les phénomènes, en tant qu'ils déterminent la volonté, devraient nécessiter chaque action comme leur suite naturelle, la suppression de la liberté transcendante anéantirait en même temps toute liberté pratique. Celle-ci en effet suppose que, bien qu'une action n'ait pas eu lieu, elle aurait *dû* cependant avoir lieu, et que par conséquent sa cause dans le phénomène n'était pas tellement déterminante qu'il n'y eût dans notre volonté une causalité capable de produire, indépendamment de ces causes naturelles et même contre leur puissance et leur influence, quelque chose de déterminé dans l'ordre du temps d'après des lois empiriques, c'est-à-dire de commencer *tout à fait de soi-même* une série d'événements » (ibid, 364)

(3) « Si les phénomènes ne sont tenus que pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire non pour des choses en soi, mais pour de simples représentations qui s'enchaînent suivant des lois empiriques, ils doivent avoir en eux-mêmes des causes qui ne sont pas des phénomènes. Mais une cause intelligible de ce genre n'est point déterminée relativement à sa causalité par des phénomènes, bien que ses effets puissent être des phénomènes et à ce titre être déterminés par d'autres phénomènes. Elle est ainsi avec sa causalité en dehors de la série, tandis que ses effets se trouvent dans la série des conditions empiriques. L'effet peut donc être considéré comme libre, par rapport à sa cause intelligible, et en même temps, par rapport aux phénomènes, comme une conséquence de ces phénomènes suivant la nécessité de la nature » (ibid 365)

(4) « Toute cause efficiente doit avoir un *caractère*, c'est-à-dire une loi de sa causalité sans laquelle elle ne serait pas une cause. Ainsi nous aurions dans un sujet du monde sensible, d'abord, un *caractère empirique*, par lequel ses actes, comme phénomènes, seraient enchaînés à d'autres phénomènes suivant des lois naturelles constantes, pourraient être dérivés de ceux-ci comme de leurs conditions, et par conséquent, par leur liaison avec eux, constitueraient des membres d'une série unique de l'ordre de la nature ; et ensuite un *caractère intelligible*, par lequel à la vérité il serait la cause de ces actes comme phénomènes, mais qui lui-même ne serait pas soumis aux conditions de la sensibilité et ne serait pas même un phénomène. On pourrait appeler le premier le caractère de la chose dans le phénomène, et le second, le caractère de la chose en soi » (366-7)

(5) « Ainsi la liberté et la nature, chacune dans son sens parfait, se rencontreraient ensemble et sans aucune contradiction dans les mêmes actions, suivant qu'on les rapprocherait de leurs causes intelligibles ou de leurs causes sensibles » (368)

(6) « N'est-il pas possible que, quoique chaque effet dans le phénomène veuille absolument être enchaîné à sa cause suivant les lois de la causalité empirique, cette causalité empirique elle-même, sans rompre le moins du monde son union avec les causes naturelles, soit cependant l'effet d'une causalité non empirique, mais intelligible, c'est-à-dire de l'action originaire, par rapport aux phénomènes, d'une cause qui à ce titre n'est pas un phénomène, mais est intelligible quant à cette faculté, bien que, du reste, elle doive être attachée au monde sensible, comme anneau de la chaîne de la nature » (369)

(7) « Or, que la raison soit douée de causalité, ou que du moins nous nous représentions en elle une causalité, c'est ce qui résulte clairement des impératifs que nous donnons pour règles dans l'ordre pratique aux facultés actives. Le *devoir* exprime une espèce de nécessité et de lien avec des principes qui ne se présente point ailleurs dans toute la nature. L'entendement ne peut connaître de celle-ci que *ce qui est*, a été ou sera. Il est impossible que quelque chose y *doive être* autrement qu'il n'est en effet dans tous ces rapports de temps ; et même le *devoir*, quand on n'a devant les yeux que le cours de la nature, n'a aucune espèce de sens. On ne peut pas plus demander ce qui *doit être* dans la nature qu'on ne pourrait demander quelles propriétés un cercle *doit* avoir ; tout ce qu'on peut demander, c'est ce qui arrive dans la nature, ou quelles sont les propriétés du cercle » (371)

(8) « quand nous disons que, malgré toute sa conduite antérieure, le menteur aurait pu s'abstenir du mensonge, cela signifie simplement que le mensonge est immédiatement au pouvoir de la raison, que la raison dans sa causalité n'est nullement soumise aux conditions du phénomène et du cours du temps, et que, si la différence de temps constitue une différence capitale entre les phénomènes, attendu que ceux-ci ne sont pas des choses en soi, ni par conséquent des causes en soi, elle n'en peut former aucune entre les actions par rapport à la raison ». (375)

Critique de la raison pratique : Préface

(1) « Pour qu'on n'aille pas croire rencontrer ici des *inconséquences*, si je dis maintenant que la liberté est la condition de la loi morale et si j'affirme ensuite dans le traité que la loi morale est la condition sous laquelle seulement nous *accédons à la conscience* de la liberté, je veux simplement rappeler que la liberté est, sans doute, la *ratio essendi* de la loi morale, mais que la loi morale est la *ratio cognoscendi* de la liberté. Car si la loi morale n'était pas d'abord distinctement pensée dans notre raison, nous ne nous tiendrions jamais pour autorisés à *admettre* une chose telle que la liberté (même si celle-ci n'implique pas contradiction). Mais s'il n'y avait pas de liberté, alors la loi morale ne pourrait *pas* du tout être *rencontrée* en nous » (5, note)

(2) « L'union de la causalité comme liberté avec la causalité comme mécanisme de la nature, la première étant, quant à elle, assurée par la loi de la moralité, la seconde par la loi de la nature, et précisément dans et sur un seul et même sujet, l'homme, est impossible si l'on ne se représente pas ce dernier, par rapport à la première, comme être en lui-même, et comme phénomène en revanche par rapport à la seconde, et si on ne se représente pas cela dans la conscience pure, ceci dans la conscience empirique. Sans cela, la contradiction de la raison avec elle-même est inévitable » (10, note)

(3) « ce concept de liberté, dont il faut remarquer avec étonnement qu'il y a encore bon nombre d'hommes qui se flattent de le pénétrer sans difficulté aucune et de pouvoir en expliquer la possibilité, en le considérant uniquement d'un point de vue psychologique, alors

que, s'ils l'avaient d'abord examiné soigneusement au point de vue transcendantal, il leur aurait fallu reconnaître non seulement qu'il est *indispensable* en tant que concept problématique lorsqu'on veut faire un usage complet de la raison spéculative, mais aussi qu'il est totalement *incompréhensible* ... » (12-13) cf. 168

Elucidation de l'Analytique

(1) « il résulte (de la causalité naturelle) que chaque événement et par conséquent aussi chaque action qui se passe à un instant donné, est, sous la condition de ce qui était dans le temps qui a précédé, nécessaire. Or, comme le temps passé n'est plus en mon pouvoir, il faut donc que chaque action que j'accomplis soit, par des raisons déterminantes *qui ne sont pas en mon pouvoir*, nécessaire, ce qui veut dire que je ne suis jamais libre dans l'instant où j'agis. Bien plus, quand bien même je considérerais toute mon existence comme indépendante de quelque cause étrangère que ce soit (par exemple de Dieu), de telle sorte que les fondements de la détermination de ma causalité, voire de mon existence tout entière, ne seraient pas du tout hors de moi, cela ne changerait pourtant pas le moins du monde cette nécessité naturelle en liberté. Car, en chaque instant, je me trouve en effet toujours soumis à la nécessité d'être déterminé à agir par *ce qui n'est pas en mon pouvoir*, et la série infinie *a parte priori* des événements, que je ne ferais jamais que continuer d'après un ordre prédéterminé sans pouvoir nulle part la commencer par moi-même, serait une chaîne naturelle continue, et ma causalité ne serait donc jamais liberté » (170)

(2) « Par conséquent, si on veut encore la sauver, il ne reste pas d'autre issue que d'attribuer l'existence d'une chose en tant qu'elle est déterminable dans le temps, par conséquent aussi la causalité selon la loi de la *nécessité naturelle, au phénomène seulement, la liberté*, en revanche, précisément à *ce même être comme chose en elle-même*. En tout cas, cela est certainement inévitable, si l'on veut conserver ensemble ces deux concepts qui se repoussent l'un l'autre ; mais, dans l'application, lorsqu'on veut les expliquer en tant qu'ils sont réunis dans une seule et même action, et donc expliquer cette union elle-même, de grandes difficultés apparaissent cependant, qui semblent rendre cette union impossible » (170-71)

« comment peut-on appeler tout à fait libre un homme, dans cet instant même et en vue de cette même action, instant dans lequel et action en vue de laquelle il est pourtant soumis à une nécessité naturelle inévitable ? » (171)

(3) « Mais précisément ce même sujet qui, d'un autre côté, a également conscience de lui-même comme d'une chose en elle-même, considère aussi son existence *en tant qu'elle n'est pas soumise à des conditions du temps*, et lui-même en revanche comme pouvant être déterminé seulement par des lois qu'il se donne lui-même par la raison, et, dans cette existence qui est la sienne, il n'y a rien pour lui d'antérieur à la détermination de sa volonté, mais toute action et en général toute détermination, changeant conformément au sens interne, de son existence, même toute la série ordonnée de son existence comme être sensible, demandent à être regardées, dans la conscience de son existence intelligible, comme conséquence uniquement, jamais comme fondement de la détermination de sa causalité en tant que *noumène*. En considérant les choses ainsi, l'être raisonnable peut dès lors dire à juste titre de toute action qu'il commet et qui est contraire à la loi, quand bien même elle est, comme phénomène, suffisamment déterminée dans le passé et en ce sens immanquablement nécessaire, qu'il aurait pu s'en abstenir ; car elle appartient, avec tout le passé qui la détermine, à une manifestation (*Phänomen*) unique de son caractère, qu'il se donne à lui-même, et d'après lequel il s'impute à lui-même, comme à une cause indépendante de toute sensibilité, la causalité de ces phénomènes » (175)